**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE D’ETAT, MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET REFORMES INSTITUTIONNELLES A L’OCCASION DE LA CEREMONIE D’OUVERTURE DE L’ATELIER TECHNIQUE ORGANISE A L’INTENTION DES MAIRES DES 9 VILLES DU PDU**

***Monsieur le Ministre de l’Urbanisme et Habitat ;***

***Monsieur le Représentant de la Banque Mondiale ;***

***Monsieur le Chef du Projet ;***

***Messieurs les Secrétaires Généraux ;***

***Messieurs et mesdames les Maires ;***

***Monsieur le Directeur de la Banque Mondiale ;***

***Mesdames et Messieurs ;***

***Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;***

Nous sommes réunis ce jour dans le cadre de l’atelier technique réunissant les représentants du Gouvernement en particulier le Ministre de l’Urbanisme et Habitat et la Décentralisation et Réformes Institutionnelles d’une part et le bailleur de fonds en la personne de la Banque Mondiale, et ce, autour de Maires de 9 villes que sont : **Matadi, Kalemie, Kindu, Bukavu, Mbandaka,** **Kikwit, Goma, Kisangani** et **Kolwezi.**

Durant deux journées nous suivrons des exposés et des travaux en commission axés sur des matières qui constituent les défis et les résultats liés au projet exécutés dans ces villes et financés par la Banque Mondiale grâce à la réforme de la Décentralisation et à sa mise en œuvre , cette grande réforme voulais-je dire de notre Constitution de 2006 en cours de réalisation à la houlette du Président de la République et du Gouvernement de la République.

Prenant la parole ce jour du haut de cette tribune, je ne puis que remercier les organisateurs pour m’avoir convié à ces nobles assisses.

***Monsieur le Ministre de l’Urbanisme et Habitat,***

***Monsieur le Représentant de la Banque Mondiale ;***

***Mesdames et Messieurs ;***

Le constituant Congolais a opté pour la Décentralisation comme mode de gestion territoriale devant conduire au développement économique et à la croissance économique à partir de la base.

Dans cette perspective, la République Démocratique du Congo est subdivisée en Provinces, Villes, Communes, Chefferies, Secteurs, Territoires, Groupements et Villages. Ces entités sont, par leur configuration et capacités, regroupées en provinces, Entités Territoriales Décentralisées et Entités Territoriales Déconcentrées.

En plus de transfert de compétences qu’il a dévolues aux provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées, le législateur Congolais a doté celles-ci de l’autonomie financière qui se traduit en termes de ressources aptes à leur permettre de satisfaire les besoins de leurs populations en leur procurant les services de base et les infrastructures appropriées.

Ces ressources comprennent l’impôt foncier, l’impôt sur les revenus locatifs, l’impôt sur les concessions foncières, l’impôt sur les véhicules ainsi que les taxes d’intérêt commun et les taxes spécifiques.

A cela s’ajoute la retenue à la source de 40% des recettes d’intérêt général, générées par chaque entité qui, en attendant sa matérialisation, est provisoirement remplacée par la rétrocession.

Pour garantir la solidarité nationale et l’équilibre dans la satisfaction des intérêts des populations des ETD, le constituant Congolais a entrevu la création de la Caisse nationale de Péréquation dont le cadre fonctionnel et organique est défini par la loi n°16/028 du 08 Novembre 2016 portant organisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Péréquation.

Sa mise en œuvre, qui est confiée au Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles en collaboration avec le Ministère du Plan, le Ministère du Budget et le Ministère des Finances, est en voie de réalisation.

***Monsieur le Ministre de l’Urbanisme et Habitat ;***

***Monsieur le Représentant de la Banque Mondiale ;***

***Monsieur le Chef du Projet ;***

***Messieurs les Secrétaires Généraux ;***

***Messieurs et mesdames les Maires ;***

***Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;***

La décentralisation postule, compte tenu de sa portée, non seulement les recettes fiscales mais également des investissements privés et l’appui des partenaires de la République Démocratique du Congo.

C’est ici qu’il faut situer l’intervention de la Banque Mondiale à travers le Projet de Développement Urbain (PDU) dont l’objectif est d’améliorer l’accès aux infrastructures et autres services sociaux de base ainsi que la gouvernance urbaine et municipale.

Pour atteindre cet objectif, ce projet se déploie sur deux composantes : la composante 1 consiste à financer les infrastructures prioritaires telles que la construction des routes, des marchés centraux, des ouvrages de drainage, d’approvisionnement en eau ainsi que l’assainissement urbain, alors que la composante 2 insiste sur la gouvernance urbaine et municipale.

Cette composante 2 comprend une sous composante 2A ouvrant la voie au financement des infrastructures de proximité telles que les centres de santé, les écoles, les marchés des quartiers sous réserve que la ville bénéficiaire de ce financement ait satisfait au préalable aux conditions de base et aux critères de performance prévue pour la bonne gouvernance urbaine et municipale.

Le projet PDU a été officiellement lancé le 06 septembre 2013, il y a 4 ans, et a couvert d’abord 6 villes à savoir : Matadi, Kalemie, Kindu, Bukavu, Mbandaka et Kikwit avec un financement de 100 millions de dollars. Il doit être achevé en principe en août 2019. Cette allocation de 100 millions de dollars est libérée progressivement par tranches annuelles avec un système d’allocation basé sur la satisfaction des critères de performance sus mentionnés.

C’est ici le lieu de saluer cette stratégie fort caractéristique du projet laquelle constitue non seulement une émulation vers l’accomplissement de ces critères, mais aide en même temps au renforcement des capacités dès lors que cette émulation est en soi une contrainte pour les maires à consolider la bonne gestion de leurs villes.

Après quatre ans d’exécution du projet dans les 6 villes cibles, il y a lieu de reconnaître des avancées encourageantes en termes d’infrastructures routières visibles et praticables dans ces villes.

Un financement additionnel de 90 millions de dollars pour 3 nouvelles villes, à savoir : Goma, Kisangani et Kolwezi a été négocié et obtenu.

Si la composante 1 du projet a permis sa visibilité et pour cela, il faut remercier et encourager la Banque Mondiale, la composante 2 relative à la gouvernance urbaine et municipale nécessite encore une poussée pour lui donner l’élan requis.

En effet, avoir une route dans une Entité Territoriale Décentralisée suppose un ensemble des comportements impliquant la bonne gouvernance à capitaliser dans le chef des gouvernants, notamment l’élaboration dans le délai du budget participatif, la redevabilité, la transparence et l’obligation de rendre compte du mandat reçu du peuple.

Il vous revient donc à vous les maires de redoubler des efforts pour la mise en œuvre effective de la composante 2 en vue d’actionner les investissements de proximité et de renforcer les capacités des administrations de vos villes en vue de l’appropriation des procédures, des méthodes et des techniques.

De plus, il vous incombe à vous les maires d’œuvrer en faveur de la participation active de vos administrés à la prise des décisions, de favoriser le contrôle citoyen des organisations de la société civile ainsi que le civisme fiscal nécessaire à l’apport de la contribution de chaque citoyen.

Je demande à la Banque Mondiale d’accompagner efficacement les villes dans la réalisation optimale de cette composante 2 et de sa sous composante 2A.

Mon vœu le plus ardent est qu’il soit mise en place une expertise nationale dans le domaine des évaluations des performances des villes et le renforcement des capacités institutionnelles de celles-ci.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de l’atelier technique organisé à l’intention des maires des villes du projet.

**Me Azarias RUBERWA MANYWA**